



16ème législature

Question N° : 2716	De Mme Angélique Ranc (Rassemblement National - Aube)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Lieux de construction des six à quatorze réacteurs nucléaires EPR prévus	Analyse > Lieux de construction des six à quatorze réacteurs nucléaires EPR prévus.
Question publiée au JO le : 01/11/2022 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Date de renouvellement : 07/02/2023 Date de renouvellement : 27/06/2023 Date de renouvellement : 17/10/2023 Date de renouvellement : 23/01/2024 Date de renouvellement : 11/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Angélique Ranc attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la construction de 6 à 14 nouveaux réacteurs nucléaires EPR d'ici 2050 annoncée par Emmanuel Macron en février 2022. D'après le rapport des « travaux relatifs au nouveau nucléaire », EDF estime la mise en service des trois premières paires d'EPR 2 entre 2037 et 2044 pour un coût de 51,7 milliards d'euros. Les trois sites sélectionnés pour la construction de ces nouveaux réacteurs sont la centrale nucléaire de Penly (Seine-Maritime), celle de Gravelines (Nord) et celle du Bugey (Ain) ou de Tricastin (Drôme). Par quelles procédures et sur quels critères ces sites ont-ils été sélectionnés? Enfin, s'agissant de la potentielle construction de 8 autres réacteurs, où en est-on ? Un appel à candidatures est-il prévu pour les villes intéressées telles que Nogent-sur-Seine, qui possède déjà deux réacteurs ? Elle lui demande des précisions à ce sujet.